



ÉDITO

Difficile défi

Surmonter les peurs. Pas simple pour une personne séropositive face à l'emploi. Vais-je pouvoir assurer avec cette fatigue qui me saisit régulièrement ? Comment prendre mes traitements pendant mes heures de travail ? Est-ce que j'ai encore des compétences professionnelles ? Comment expliquer mon handicap si on me pose des questions ? Est-ce qu'on va m'accepter ?

A ces peurs s'ajoute bien souvent un parcours administratif complexe, avant même d'entamer une recherche d'emploi. Comment faire pour ne pas perdre le bénéfice de l'allocation adulte handicapé, de

plus en plus difficile à obtenir ? Comment accepter d'être qualifié de personne handicapée, alors que l'état de santé est bon ? Comment accéder à l'emploi si le titre de séjour en France est précaire ?

Il n'est pas étonnant, dans ce contexte, qu'une personne séropositive sur deux, en âge de travailler, soit sans emploi. Les structures doivent tenir compte de ces réalités pour tenter d'accompagner au mieux les personnes.

Depuis 1987, l'Agefiph tente de relever ce difficile défi. Elle gère le Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées, alimenté par les entreprises de plus de 20 sala-

riés ne respectant pas l'obligation de recenser au moins 6% de personnes handicapées dans leurs effectifs. Il permet à l'association de financer, via les Cap Emploi et des structures spécialisées, des actions de formation, d'insertion professionnelle, de maintien dans l'emploi de personnes handicapées. En 20 ans, le nombre de personnes handicapées qui ont trouvé un emploi a nettement progressé. Mais au-delà des chiffres, le défi est permanent : il ne faut jamais oublier qu'au cœur du dispositif reste une personne au parcours souvent chaotique, et qui doit avant tout être accompagnée pour retrouver sa confiance et son autonomie. ■

AU SOMMAIRE :

DANS MON ENTREPRISE A QUOI SERT L'AGEFIPH

LE POINT SUR... LES IST TOUJOURS EN PROGRESSION

ARCAT À L'AFFICHE 19^e BRADERIE MODE ET DÉCORATION AU PROFIT DE LA LUTTE CONTRE LE SIDA

Le *bip* est édité par Presscode pour l'association Arcat.

Directeur de la publication et rédacteur en chef :

Jean-Marc Borello (jmb@groupe-sos.org)

Directeur de la rédaction :

Gilles Dumoulin (gd@presscode.fr)

Coordinatrice : Juliette Troussicot

(juliette.troussicot@groupe-sos.org)

Secrétaire de rédaction :

Magali Jourdan

(magali.jourdan@presscode.fr)

Direction artistique : Rémi Balligand

(remi.balligand@presscode.fr)

Maquette : Loïc Beillet le Beherec

(loic.beillet@presscode.fr)

Edition et diffusion :

Presscode

Tél. : 04 96 11 05 80

Philippe Morlhon

(editions@groupe-sos.org)

www.presscode.fr

26, La Canebière - 13001 Marseille

Impression : Imprimerie Nouvelle

Groupe Jouve

45800 Saint-Jean-de-Braye

Commission paritaire en cours.

Dépôt légal à parution.

Les articles et graphismes

du *bip* sont la propriété

exclusive du journal.

Arcat est une association Loi de 1901.

94-102, rue de Buzenval

75020 Paris

Tél. : 01 44 93 29 29

Fax : 01 44 93 29 30

Directrice : Anne Guérin

Délégation générale du Groupe SOS :

379, avenue du Président-Wilson,

93210 La Plaine Saint-Denis.

Tél. : 01 55 87 55 55 -

Fax : 01 87 55 55 35

Le Groupe SOS se compose

de dix associations : SOS Drogue

International, SOS Habitat et Soins,

SOS Insertion et Alternatives, Arcat,

JCLT, Collège Coopératif de Paris,

Crescendo, Auxilia, Le Kiosque Info Sida,

et Voiture & Co. Il rassemble aujourd'hui

plus de 2200 salariés et 150 centres

sanitaires et sociaux et structures

d'insertion.

www.groupe-sos.org



DANS MON ENTREPRISE

A quoi sert l'Agefiph ?

« Ouvrir l'emploi aux personnes handicapées » : telle est la mission de l'association Agefiph. Ses nombreux financements peuvent aider, notamment, les personnes séropositives désireuses de travailler...



Certains chefs d'entreprises connaissent de très près l'Agefiph : cette association a collecté auprès de quelque 50 000 établissements, l'an dernier, la somme de 424 millions d'euros... A quoi peut bien servir ce pactole ? A investir pour l'emploi des personnes handicapées – l'Agefiph gère, précisément, le Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées. C'est une loi de 1987 qui a conçu cette association. Elle a simultanément créé une obligation nouvelle pour les entreprises d'au moins 20 salariés : elles doivent désor-

mais recenser au moins 6 % de personnes handicapées dans leurs effectifs. Les réfractaires peuvent néanmoins s'acquitter de ce devoir autrement. Elles peuvent verser une contribution à l'Agefiph et participer ainsi, indirectement, à l'insertion. En 2005, la loi handicap a d'ailleurs alourdi la pression ; les entreprises d'au moins 20 salariés qui n'auront absolument rien fait, en trois ans, pour l'emploi de personnes handicapées devront bientôt payer à l'Agefiph, pour chaque personne manquante, 1 500 fois le smic horaire – soit presque un salaire annuel au smic ! Armée de toutes ces contri-

butions, l'Agefiph a donc de quoi agir. En 2006, elle a pu mener plus de 231 000 actions diverses pour des personnes handicapées. De nombreux adultes séropositifs peuvent être appuyés. Ses soutiens peuvent notamment profiter à tous les bénéficiaires de l'Allocation adulte handicapé (AAH), ou encore aux « travailleurs handicapés » reconnus par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

Formation

Le rôle actuellement prioritaire de l'Agefiph est de soutenir la formation des personnes han-

dicapées, qui sont souvent peu qualifiées – elles ne sont que 20 % à avoir le baccalauréat. Les 119 Cap emploi qu'elle finance à travers la France peuvent les accompagner dans cette voie. L'Agefiph permet d'abord des bilans, des orientations professionnelles. Elle paie aussi des sessions courtes de « mobilisation » et de « mise à niveau », afin d'opérer une première approche de l'emploi. Elle subventionne bien sûr des formations, afin d'accéder à une qualification. Elle peut enfin financer des mises en situation de quelques semaines en entreprise, en préalable à une embauche. L'Agefiph redouble d'efforts depuis 2006 pour la qualification de ces publics handicapés – elle a engagé, sur trois ans, 100 millions d'euros supplémentaires avec son opération spéciale « Handicompétence ».

Insertion

Une seconde mission de l'association est d'appuyer directement l'insertion professionnelle. Les Cap emploi ont ainsi permis à près de 50 000 personnes handicapées d'être recrutées en 2006 – pour 41 % d'entre elles en contrats aidés, et notamment en Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE). L'Agefiph appuie aussi des prestataires spécialisés dans l'insertion d'une population donnée ; des personnes séropositives peuvent ainsi être aidées dans leur démarche vers l'emploi, par exemple par l'association Lire la Ville, à Marseille. En outre, l'Agefiph peut contribuer à des contrats en alternance ; elle subventionne aussi les employeurs pour des contrats d'au moins douze mois ; elle aide également les créations d'entreprises par des personnes handicapées... Enfin, pour les personnes déjà en poste, elle peut financer la



recherche de solutions pour les maintenir dans leur entreprise, malgré leurs déficiences. En 2006, 9 500 travailleurs handicapés ont pu garder ainsi un travail, grâce à ces « services d'appui au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés » (Sameth).

Compensation

Le troisième rôle de l'association est de permettre la compensation des handicaps : 22 500 personnes ont

pu bénéficier de ce service l'an dernier, obtenant par exemple l'adaptation de leur poste de travail, des solutions pour leurs transports, ou encore une meilleure accessibilité de leur usine. Face à trois types de déficiences – auditives, visuelles et motrices –, l'Agefiph peut aussi financer un support par des professionnels spécialisés, dans le cadre des « prestations ponctuelles spécifiques ». Dans ce cadre, par exemple, un interprète en langue des signes peut

être mobilisé pour assister un malentendant en formation. Dans certaines régions, l'Agefiph finance des « prestations ponctuelles spécifiques » pour d'autres handicaps encore : en Ile-de-France, les maladies chroniques évolutives comme le VIH/sida peuvent faire l'objet d'un tel accompagnement. Parallèlement à ces trois missions, l'association tente régulièrement de sensibiliser les entreprises en investissant dans la communication. Elle a

par exemple mener campagne à l'automne dernier, dans le but de « changer le regard sur le handicap ».

Au total, en 20 ans, l'Agefiph aura donc participé de près à l'insertion des personnes handicapées dans le monde du travail. Avant la loi de 1987, à peine 7 000 d'entre elles étaient embauchées chaque année en France ; 111 000 l'ont été en 2006...

Olivier Bonnin



Les freins à l'insertion professionnelle pour les personnes séropositives

En 2003, 45 % des adultes séropositifs étaient inactifs (1). Et les autres connaissent souvent le chômage. En quoi le VIH peut-il encore éloigner de l'emploi aujourd'hui ? Réponse d'Alexis Meunier, chargé d'insertion professionnelle à Envol Insertion, un établissement de l'association SOS Insertion et Alternatives (2).

Quelles sont les difficultés rencontrées par les personnes séropositives désireuses de s'insérer professionnellement ?

A Envol, nous rencontrons essentiellement des personnes en grande précarité sociale. A cette situation, viennent s'ajouter des difficultés médicales, lors de la mise en place d'un nouveau traitement (fatigue, manque de concentration, station debout pénible, par exemple). Ces obstacles peuvent rendre le travail à temps plein difficile ; un temps partiel thérapeutique peut alors être proposé.

Comment les personnes touchées vivent-elles ce projet de retour à l'emploi ?

Certaines personnes séropositives peuvent rencontrer des freins psychologiques face à l'emploi. Elles connaissent souvent une grande fragilité, et se sentent seules. Elles parlent très peu de leur pathologie dans leur entourage... En 20 ans les regards sur le sida n'ont guère évolué. La maladie reste taboue, car liée à la sexualité. Et ce regard que les autres portent sur les malades du sida influe de manière négative sur le regard que les personnes séropositives portent sur elles-mêmes : elles peuvent manquer de confiance en elles, même si elles ont eu dans le passé d'importantes responsabilités au travail.

Du reste nous ne leur conseillons pas de parler de leur séropositivité directement à l'employeur. Par contre, le médecin du travail est un interlocuteur à privilégier, si le salarié le souhaite. Ceux qui obtien-

ent un poste en tant que travailleur handicapé peuvent avoir intérêt à dire à leurs collègues qu'ils ont une autre maladie chronique évolutive, telle que le diabète.

Les adultes séropositifs sont pourtant particulièrement demandeurs d'occupationnel et de socialisation à travers le travail.

Comment Envol Insertion tente-t-elle d'améliorer leur accès à l'emploi ?

Nous sommes notamment financés par l'Agefiph pour proposer des « prestations ponctuelles spécifiques » à des personnes atteintes des pathologies chroniques évolutives – notamment le VIH/sida –, et désireuses d'accéder à un emploi. Nous appuyons donc des personnes principalement orientées par l'ANPE ou un Cap emploi. Leurs profils sont variés : migrants, ex-usagers de drogue, parfois sortants de prison, et personnes qui ont été bien insérées avant d'être éloignées de l'emploi par la maladie... Nous pouvons leur proposer deux prestations. La première vise à évaluer leurs compétences et à les aider à se remobiliser et à reprendre confiance en elles. La seconde permet de les aider à construire un projet professionnel qui corresponde à leurs capacités.

Propos recueillis par O. B.

(1) Enquête Vespa, ANRS.

(2) La présente publication est éditée pour Arcat, qui est également une association du Groupe SOS.

LE POINT SUR...

Les IST toujours en progression

Les infections sexuellement transmissibles (IST) – gonococcies (blennorragies), syphilis et infections dues aux chlamydiae – sont en augmentation en France, selon le Bulletin épidémiologique hebdomadaire (BEH) de l'Institut de veille sanitaire (InVS), publié en février. Les spécialistes craignent que la résurgence des IST (ou MST) témoigne d'une augmentation des prises de risques, avec un danger accru de transmission du VIH (virus du sida). Quasiment disparue,

la syphilis avait fait sa réapparition fin 2000 à Paris. Cette résurgence avait alors conduit l'InVS à créer un dispositif de surveillance volontaire. Quarante-neuf sites ont participé à la surveillance et ont détecté 2061 cas de syphilis entre 2000 et 2006. Mais si le nombre de cas était en diminution en 2005, il a de nouveau augmenté en 2006 (455 cas contre 339). Ce contexte de diversification des IST doit faire renforcer les campagnes d'information et d'incitation au dépistage de la

syphilis. Si l'augmentation des IST touche particulièrement les hommes, les infections féminines liées aux gonococques sont en nette progression, avec une augmentation d'un facteur 3 entre 2005 et 2006. Pour le BEH, ces données suggèrent une accélération de la transmission au sein de la population hétérosexuelle. Les lymphogranulomatoses vénériennes rectales (LGV) dont l'agent infectieux est *Chlamydia trachomatis*, sont aussi en hausse, sans doute en

partie en raison d'un meilleur diagnostic. Cette forme de l'infection, qui a émergé en France et dans les autres pays européens en 2003, touche particulièrement les homosexuels. Chez la femme, l'infection causée par *C. trachomatis* est également l'infection sexuellement transmissible bactérienne la plus fréquente. En l'absence de traitement, elle peut entraîner des complications graves (grossesse extra-utérine, stérilité).. ■

ARCAT À L'AFFICHE

19^e braderie mode et décoration au profit de la lutte contre le sida



Les 1^{er}, 2 et 3 mai, l'Espace Catherine Max (Paris 16^e) organise, au profit de l'association Arcat pour les personnes touchées par le VIH/sida, une grande vente de solidarité sur les thèmes de la mode et de la décoration/design.

Comme chaque année, de grands noms et de jeunes créateurs de la mode, de la beauté, du design et de l'univers de la maison s'associent à la lutte menée depuis plus de 20 ans par Arcat, en offrant des milliers d'articles qui seront revendus au public à des prix exceptionnels (de - 30 % à - 80 %).

Un grand choix de vêtements pour femmes, hommes et enfants, d'accessoires, de parfums, de cosmétiques, de luminaires, d'objets de décoration et design, de tapis, de vaisselle, de linge de maison, de jouets pour trouver son bonheur tout en faisant une bonne action!

L'entrée est de 2 euros au profit d'Arcat. L'intégralité de la somme récoltée (entrées et ventes) sera reversée à l'association pour soutenir ses actions en faveur des personnes touchées par le VIH/sida. ■

Espace Catherine Max
17, avenue Raymond Poincaré
75016 Paris

Métro: Trocadéro

Judi 1^{er} mai 2008: 10 h -20 h
Vendredi 2 mai 2008: 10 h -20 h
Samedi 3 mai 2008: 10 h -17 h